



Règlement & informations générales

Contact sur place :

Christiane Peschon

Remise des clés

Tel : +352 621 678 953

Contact administratif :

Alexandra Schmit

27, rue Quatre Vents

L-7562 Mersch

Tel : 00352 691 31 34 49

Mail : alex_schmit@hotmail.de

En cas d'urgence technique :

Tel : +352 621 678 953

Vic Jacoby

Tel : +352 691 63 16 16

Les Loutres tiennent particulièrement à offrir à leurs clients un agréable séjour. Afin de pouvoir le garantir, il est nécessaire que le règlement ci-après soit respecté.

PROTECTION DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT

- Le terrain autour du Chalet « Les Loutres » est une zone verte. Nous vous enjoignons à faire preuve de considération envers la nature et l'environnement ainsi que de respecter les surfaces agricoles.
- On est tenu de faire attention à ce que les arbres, arbustes et haies ne soient pas endommagés. Il est interdit d'escalader les arbres. La pelouse doit rester libre de toutes pierres, bouts de bois, fils barbelés, cordes, etc.
- Les grillades et feux de camp doivent se faire à l'emplacement prévu à cet effet.
- La circulation de tous types de véhicules sur le terrain de camp est strictement interdite.

TOLERANCE – RESPECT – RESPONSABILITE

- **Alarme incendie** En cas d'une alarme d'incendie, le bâtiment est à évacuer de suite d'après les instructions des plans d'évacuation affichés. L'alarme n'est pas connectée avec le CGDIS. Pour éteindre l'alarme suivre les instructions près de la porte d'entrée.
- **Repos nocturne : Suivant règlement communale il est strictement interdit de faire du bruit entre 19.00hrs. et 7.00hrs (en hiver) et 21.00hrs à 7.00hrs (en été).** Pendant toutes vos activités (nocturnes en particulier) vous êtes priés de prendre en considération le besoin de calme des voisins.
- Les **haut-parleurs / amplificateurs** ne peuvent pas être utilisés à l'extérieur. Ils sont autorisés qu'à l'intérieur du bâtiment avec modération et fenêtre fermées.
- La consommation de tabac est interdite à l'intérieur dans tout le chalet.

QUANT AU CHALET ET TERRAIN

Le chalet et le terrain de camp sont à les tenir propres et en ordre. En particulier, il faut veiller à ce que :

- Toutes les fenêtres et portes soient fermées en quittant la maison,
- Pas de nourriture ni boissons dans les dortoirs,
- Il n’y ait pas de gaspillage d’électricité, d’eau ou de chauffage,
- Les issues et les portes de secours ne soient pas obstruées !
- Les tables et chaises de l’intérieur ne peuvent pas être utiliser à l’extérieur, des garnitures sont mis à votre disposition au sous-sol.
- Les animaux domestiques sont admis dans le chalet mais le propriétaire est responsable pour tous dégâts éventuels.

EQUIPEMENT CUISINE

- Près de la porte de la cuisine se trouve un interrupteur de sécurité. Il faut qu’il ne soit pas activé sauf en cas d’urgence.
- Avant d’allumer le gaz il faut mettre la hotte en route sinon la vanne de sécurité n’ouvre pas.
- Pour mettre la hotte en marche poser la roue sur 0, mettre l’interrupteur vert en position marche – la lampe verte s’allume. Puis tourner la roue > 4. Après vous pouvez régler la vitesse comme désirée.
- Le lave-vaisselle se prend automatiquement le produit de nettoyage. N’utiliser pas de tps ou d’autre produit.

REDUCTION DES DECHETS – RECYCLAGE

La réduction du volume des déchets est meilleure et moins coûteuse que l’élimination des déchets !

Le recyclage est obligatoire – en cas de non-respect, des frais supplémentaires seront facturés.

- Papier et carton → Poubelle bleu
- Verre → Poubelle verte (disponible à partir d’été 2020)
- Recyclage VALORLUX → Sac bleu (Instruction sur le panneau dans la cuisine)
- Déchets résiduelle (Restmüll) → Poubelle grise

AVANT LE DEPART - NETTOYAGE

Etant donné que nous voulons mettre à disposition de tous les groupes un centre et terrain soigné, nous vous demandons de respecter le centre, terrain et les aménagements et de les tenir propres. La propreté générale, qui est l’affaire du *responsable de groupe*, recouvre entre autres :

- Le nettoyage des locaux utilisés.
- Le rangement des locaux.
- Le nettoyage de la cuisine.
- Le nettoyage du lave-vaisselle.
- Le vidage et nettoyage du réfrigérateur.
- Le nettoyage des sanitaires (WC, douche, lavabo).
- Le vidage les poubelles à l’intérieur dans tous les locaux et remettre des nouveaux sacs.
- La propreté du terrain.
- Enlever les draps housses des lits.
- Fermer toutes les fenêtres.
- Eteindre le chauffage – fermer les radiateurs.

Le nettoyage doit se faire comme prévu dans le contrat, sinon des frais de nettoyage supplémentaires seront facturés séparément au locataire selon le temps investi.

Le matériel de nettoyage est mis à votre disposition et se trouve dans l’armoire prévu dans la cave.